

Nombre de conseillers

En exercice : 49

Présents : 40

Absents : 9

Ayant donné pouvoir : 7

Votants : 47

Délibération n° 2021D130

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire, convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Théâtre – 3 rue du Calvaire – 85190 MACHE, le **lundi 22 novembre 2021**.

Présents :

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, R. URBANEK, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR, M. TRAINÉAU, Ch. GUILLET, C. BARANGER
APREMONT : G. CHAMPION
BEUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD, C. ROUX
MACHE : F. RAGER, C. NEAU
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, Ph. SEGUIN, J-L. RONDEAU, N. KUNG, M. ROCHAIS, A. MARTIN
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, Ch. DURAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés :

AIZENAY : F. MORNÉAU donne pouvoir à M. TRAINÉAU
APREMONT : S. BUFFETAUT donne pouvoir à G. CHAMPION
BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ch. GAS donne pouvoir à Ph. GREAUD, D. PASQUIER donne pouvoir à Ph. GREAUD
POIRE-SUR-VIE (LE) : M. CHARRIER ENNAERT donne pouvoir à Ph. SEGUIN, F. GUILLET donne pouvoir à S. ROIRAND
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER donne pouvoir à M. HERMOUET

Absents :

POIRE-SUR-VIE (LE) : C. RENARD

OBJET : Renouvellement de la convention autorisant le dépôtage des boues à la station d'épuration du Poiré-sur-Vie.

Madame la Vice-Présidente rappelle que la communauté de communes avait approuvé et signé en novembre 2011 une convention avec la commune Le Poiré sur Vie pour déposer et traiter les boues de vidange du service d'assainissement non collectif (SPANC) dans la station d'épuration communale située au lieu-dit La Blélière.

Pour mémoire, la participation financière du SPANC couvre les frais de fonctionnement de la station au prorata des volumes de boues traitées et l'annuité d'emprunt des travaux de construction de la station rendus nécessaires pour accueillir et traiter les boues du SPANC de Vie et Boulogne (surcoût pour la construction de la STEP de 256 059,28 €).

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 085-200072882-20211122-2021D130-DE

Cette convention arrivant à son terme le 31 décembre 2021, Madame la Vice-Présidente a proposé au conseil d'approuver une nouvelle convention pour une durée d'un an, reconductible tacitement dans la limite d'une durée totale de 4 ans.

Par adoption des motifs exposés par Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention avec la commune du Poiré-sur-Vie, jointe à la présente délibération.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De déléguer au Président le pouvoir de modifier si besoin la convention par avenant, notamment en cas de changement de prestataire ou de délégataire.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre,

Le vingt-trois novembre deux mille vingt et un.

Le Président,
Guy PLISSONNEAU



Publiée et affichée le : 23 novembre 2021

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat